



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Aide à projets - Action culturelle

DE20170327_23	Conseil municipal du 27 mars 2017
Rapporteur : Jean-Pol GATELLIER	Télétransmise à la Préfecture le 30 MARS 2017 Affichée le 30 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 15 mars 2017

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme COUTANT, M. SARDIN

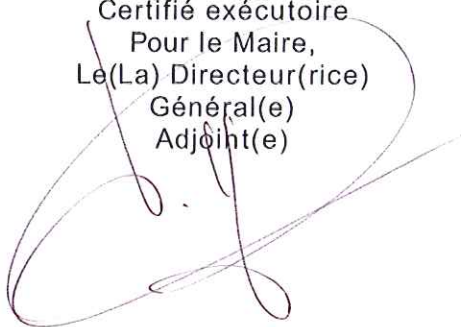
Ont donné procuration :

- M. GUITTON à M. BONNEFONT
- Mme CHAUVET à M. GATELLIER
- Mme LASBUGUES à M. ELIE
- Mme SERRALHEIRO à M. DEBROSSE
- M. JUIN à M. VERGNAUD
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à M. PAIN
- Mme PEREZ à M. BOUAZZA

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Denis DEBROSSE

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)



D É V E L O P P E M E N T T E R R I T O R I A L

Aide à projets - Action culturelle

Développement des Arts et de la Culture
id : 1756

Conseil municipal
27 mars 2017

23

Rapporteur : Jean-Pol GATELLIER

Afin de soutenir les actions d'associations qui participent à la qualité de la vie sociale, à l'animation et au rayonnement de notre Ville, il vous est proposé d'approuver le versement de subventions aux associations mentionnées ci-dessous pour les projets qu'elles souhaitent mener au titre de l'année 2017.

Association	Projet	Coût	Subvention demandée	Subvention proposée
Chorales Charente	Projet : Chœurs d'enfants : « Autour de Mozart ». Organisation, à l'église du Sacré Cœur en mai, d'un concert avec des élèves de CM2 de l'école primaire de l'Enfant Jésus pour leur faire découvrir la musique classique et le chant. Apprentissage et mise en situation concrète avec restitution devant un public.	3 735 €	350 €	350 €
Émoi photographique	Projet : L'émoi photographique 2017. Organisation de 23 expositions photo sur 13 lieux à Angoulême et GrandAngoulême sur le thème « Histoire et petites histoires», complétées par des rencontres, stages, résidences, conférences. Le public visé s'étend du tout public au scolaire. Du 25 mars au 30 avril 2017.	22 000 €	6 000 €	2 500 €
Les Amis de l'Orgue	Projet : 23ème Festival International d'Orgue en Charente. Organisation de 7 concerts sur différents sites du département (dont 2 à Angoulême) accompagnés de conférences et de rencontres. À cette manifestation viennent s'ajouter des concerts tout au long de l'année et notamment en septembre pour faire connaître l'orgue et son répertoire. Du 26 mars au 9 avril 2017	18 925 €	3 000 €	1 000 €

Association	Projet	Coût	Subvention demandée	Subvention proposée
Les Mains sales	Projet : Soutien à la création d'une fabrique culturelle, artistique et créative. Pérennisation du comptoir des images comme lieux de création, d'impression d'art, d'édition, de diffusion et de médiation artistique et culturelle. Maintenir les actions de mise en avant d'artistes et de créateurs charentais travaillant autour du livre BD, des estampes d'art, d'impressions artisanales ...	295 719 €	5 000 €	3 000 €
Musiques Métisses	Projet : Animations en centre ville. Organisation d'un circuit culturel la semaine précédent le Festival, pour animer la ville au couleur de Musiques Métisses. Action de sensibilisation et de communication à destination du public Du 30 mai au 2 juin 2017.	23 747 €	20 000 €	15 000 €
Prenez du relief	Projet : Courant 3D. Organisation du Festival international du court métrage en relief et en réalité virtuelle (RV). Objectifs : Promouvoir le cinéma en relief et en RV, structurer la filière professionnelle du relief et de la RV, la rendre visible sous toutes ses formes (documentaire, fiction ...), présenter ces nouvelles formes cinématographiques au public. Du 9 au 14 octobre 2017.	38 000 €	2 500 €	2 500 €
Sisyphes Vidéo	Projet : Atelier Média. Ateliers favorisant le développement de la pratique audiovisuelle comme moyen d'expression, de création et de participation des habitants à la vie du territoire. Accompagnement à la compréhension du langage audiovisuel et cinématographique.	49 700 €	1 500 €	500 €
Sky Dancers	Projet : Rencontres Ou'vertes 2017. Organisation de stages et de soirées autour des cultures urbaines avec la participation de différentes structures afin d'apporter un point de vue plus élargi autour de la danse. Du 26 juin au 2 juillet au Jardin vert.	21 550 €	4 000 €	1 500 €
Tatiniass	Projet : Grand Festival de Danse 2017. Organisation de la 6ème édition du festival de danse dont l'objectif est de faire danser, sur tous les styles de musique, le plus de gens possible quelque soit leur niveau. Des stages de danse de tout genre et des soirées sont prévus dans différents lieux de la Ville. Du 25 au 29 octobre 2017.	39 450 €	6 000 €	2 500 €

La dépense en résultant est inscrite au budget principal 2017 pour un montant total de

28 850 euros.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des délibérations ou des subventions, uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

- Musiques Métisses

Xavier Bonnefont
Samuel Cazenave

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour

27 mars 2017

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

L'Adjoint



Pour le Maire,

François ELIE

Adjoint délégué

aux Ressources Humaines

Qualité du service public

Évaluation des politiques publiques

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.